

L'apport des ORGFH à la stratégie nationale pour la biodiversité

Une réponse cohérente aux enjeux de l'outre-mer

Les départements d'outre-mer se sont fortement mobilisés autour de l'élaboration des ORGFH. La préservation des milieux naturels les plus soumis à la pression anthropique, la lutte contre les espèces invasives et l'amélioration des connaissances font partie des thèmes d'actions prioritaires. En Guyane, les ORGFH proposent en outre l'instauration d'une réglementation relative à la chasse. Toutes ces propositions inscrites dans les ORGFH contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

**Sarah Caceres¹,
Marie-Laure Cayatte²,
Céline Laporte³,
Jean-François Maillard⁴,
Denis Girou⁵**

Délégation régionale ONCFS pour l'outre-mer :

1 Cellule technique La Réunion.

2 Cellule technique Guadeloupe.

3 Cellule technique Guyane.

4 Cellule technique Martinique.

5 Délégué régional pour l'outre-mer.

http://www.oncfs.gouv.fr/_OUTREMER/index.htm

L'outre-mer français recouvre des milieux très différents, insulaires, littoraux, de forêt dense humide, montagneux, et une biodiversité remarquable. La fragilité des milieux est également un paramètre très important des îles tropicales. Représentant environ 3 % de la population et 20 % de la superficie du territoire national, il contribue de manière essentielle au patrimoine naturel français : 85 % de sa biodiversité, 90 % de ses espèces endémiques...

La gestion des ressources naturelles de ces départements représente un enjeu de développement très important.

La démarche ORGFH a permis en 2003 et 2004 d'initier ou de reprendre dans ces départements une réflexion prospective de fond sur la faune et ses habitats, liant naturellement les aspects liés à la chasse et les enjeux de biodiversité de ces territoires. Les plans d'action pour la biodiversité, plus globaux, se sont souvent appuyés sur les expertises ORGFH, le travail, les groupes formés à cette occasion.

Au total, nous avons aujourd'hui dans les départements d'outre-mer un socle commun pour une stratégie environnementale globale et concertée, à moyen terme mais intégrant aussi des actions très concrètes et immédiates.

Cet article présente quatre expériences de réalisation d'orientations régionales, ainsi que les réactions de quelques partenaires de cette démarche.

Guadeloupe : cinq grands enjeux identifiés

En Guadeloupe, la démarche ORGFH a été très positive pour l'ensemble des membres du groupe de travail. Elle a permis de créer un espace de discussion entre tous les acteurs de l'environnement



A. Levéque

Le Pic de la Guadeloupe, endémique, est une espèce emblématique.

et également de rendre plus lisibles les actions des uns et des autres.

Le groupe de travail a mis en évidence cinq grands enjeux pour la gestion de la faune et de ses habitats :

1. le maintien des formations naturelles les plus soumises à la pression anthropique ;
2. la gestion des espèces qui perturbent le fonctionnement des écosystèmes de l'île (espèces animales et végétales invasives, chiens, cabris) ;
3. l'acquisition de connaissances sur l'état des populations des espèces animales et leur évolution à moyen et long terme ;
4. la sensibilisation du public pour une meilleure prise en compte de la faune ;
5. l'application des réglementations existantes en matière d'environnement.

Mot de l'Association Conseil Environnement Développement Durable (Guadeloupe)

Les ORGFH pourraient constituer la pierre angulaire d'une gestion conservatoire cohérente, solidaire et équilibrée du territoire. Cette approche semble tenir compte des fonctions des espaces naturels et des espaces ruraux, de nos pays insulaires émergents.

Laissant une large place à la concertation, les ORGFH réalisent un des maillons essentiels vers la sensibilisation et la protection du patrimoine aux Antilles. C'est de ce fait une lueur d'espoir pour contribuer de façon durable à la conservation de la biodiversité.

Les actions sont recensées, les acteurs sont identifiés. La démarche ne peut se concevoir que dans le cadre d'un partenariat véritable. Quel suivi, quelle communication a été faite, et quelles applications ? Nous attendons maintenant un financement et des actions concrètes de gestion du milieu (sur des bases scientifiques solides avant toute intervention).

C'est pourquoi nous avons insisté lors des concertations sur :

- l'opportunité d'avoir un observatoire de la faune et des milieux en Guadeloupe
- l'importance du reboisement (notamment en Grande-Terre à Marie Galante...) sans banaliser les paysages mais en privilégiant (pour les haies) des espèces locales intéressantes pour la faune (entrant dans la chaîne alimentaire)
- l'urgence de revoir les critères de défrichement : la définition du défrichement à l'heure actuelle, qui ne permet pas d'arrêter les coupes de bois effectuées dans le Grand Fonds pour faire du charbon de bois car il n'y a pas changement de vocation des terrains
- la nécessité de définir des indicateurs de suivi.

Félix LUREL, Ecologue

Président de l'Association Conseil Environnement Développement Durable

www.aced.fr

De ces cinq grands enjeux découlent 17 orientations réparties en 4 thèmes : **orientations sur les habitats** (4), **orientations sur les espèces** (6), **orientations transversales** (5), et **orientations reprises du Schéma directeur de l'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** (2).

Les ORGFH de Guadeloupe, par décision du groupe de travail, traitent également du milieu aquatique (mer et rivière), en raison du manque de structures dédiées à ce sujet dans l'archipel.

Les deux premières orientations relatives aux habitats concernent la préservation des forêts sèches et des zones humides. Le maintien de ces formations est déjà une priorité au niveau régional, affirmée dans le Schéma d'aménagement régional (SAR). La préservation de ces formations renvoie, au-delà du maintien du milieu de vie d'une certaine faune, à une problématique d'aménagement du territoire dans des zones relativement faciles d'accès et donc propices à l'urbanisation. Ces orientations, ainsi que celle concernant la biodiversité dans les milieux anthropisés, vont aussi dans le sens d'un cadre de vie de qualité sur une île fortement peuplée : coupure d'urbanisation, maintien d'îlots de végétation naturelle, zones de détente autour des agglomérations... Cette qualité du cadre de vie est aussi le « fond de commerce » du principal secteur d'activité de l'archipel guadeloupéen : le tourisme.

La préservation de ces habitats renvoie également à des problématiques environnementales plus larges. Les forêts ont un rôle de maintien des sols, et donc de limitation de l'érosion et de l'arrivée de sédiments en milieu marin. Par ailleurs, la mangrove joue un rôle important dans le cycle des espèces aquatiques. C'est ainsi qu'indirectement, la préservation de la mangrove est un enjeu fort pour les secteurs économiques de la pêche (reproduction des poissons) et du tourisme (qualité des eaux marines, présence de formations coralliennes).

Les orientations relatives aux espèces renvoient à différents enjeux :

- le maintien d'activités traditionnelles de prélèvement d'espèces (chasse, pêche en rivière et en mer) ;

- un enjeu « touristique », avec la préservation et la valorisation d'espèces attractives à forte image (tortues marines, cétaqués, lambis, formations coralliennes) ;

- un enjeu éthique et conservatoire avec la connaissance et le maintien d'espèces endémiques à la Guadeloupe ou aux Antilles, patrimoine biologique dont la responsabilité de la préservation repose sur la Guadeloupe.

Le maintien de ces espèces s'inscrit dans un contexte qui évolue rapidement : accroissement démographique, dégradation générale de l'environnement (pollutions, changement global...). Se pose dès lors le problème de la durabilité de certaines pratiques anciennes : chasse, pêche et autres prélèvements. Il est maintenant nécessaire de mieux connaître ces espèces et d'adapter les prélèvements afin de garantir une gestion durable. Cet enjeu est particulièrement important pour la faune qui sert de support à des activités économiques (la pêche mais aussi le tourisme).

Les orientations transversales renvoient surtout à des enjeux de société : la prise de conscience de l'importance des milieux naturels et de leur faune par le public, l'application de la réglementation, l'impact de la fréquentation du public sur les milieux. Le développement économique de la Guadeloupe, fondé dans un premier temps sur l'agriculture, s'est fait au détriment des milieux naturels qui étaient pratiquement vierges au moment de la colonisation. Dans le contexte actuel d'appauvrissement des ressources naturelles, de la nécessité d'une gestion durable, au-delà des déclarations d'intention, il est primordial de faire prendre conscience de la valeur du patrimoine naturel de la Guadeloupe.



Les colombidés sont suivis et gérés en concertation avec les chasseurs (ci-dessus : Tourterelle à queue carrée).

Validées par le groupe de travail en avril 2004, les ORGFH ont été un point d'appui très important pour la construction du plan d'action pour la Stratégie locale pour la biodiversité.

En effet, la majeure partie des orientations relatives aux habitats et aux espèces ont été reprises et retranscrites dans les fiches actions de la stratégie pour la biodiversité. Pour beaucoup de ces fiches actions, l'ONCFS a été identifié comme porteur de projet.

Martinique : des actions de terrain rapidement mises en œuvre

Densément peuplée (400 hab./km²), la Martinique subit de fortes pressions anthropiques qui menacent tous les écosystèmes de l'île, qu'ils soient terrestres ou marins. La préservation des habitats peu perturbés ainsi que la réduction de l'impact (direct ou indirect) des activités humaines sont les grands enjeux pour « l'île aux fleurs ».

Indissociable de son habitat, la faune sauvage, au fort caractère endémique, apparaît malmenée de manière globale. Deux thématiques sont ressorties des réunions du comité de pilotage : d'une part, l'amélioration des connaissances sur l'état actuel des populations animales est nécessaire et, d'autre part, les réponses à apporter aux menaces écologiques portées par la présence et l'arrivée de nouvelles espèces sont à développer et à mettre en œuvre. L'impact de ces espèces exogènes sur les écosystèmes de la Martinique reste mal connu et une vigilance accrue, passant par des mesures de régulation, une évolution réglementaire, le renforcement des contrôles aux entrées du territoire, est à rechercher. Dans un contexte plus général, la sensibilisation des citoyens martiniquais à cette problématique est une priorité forte et une campagne de sensibilisation inter-service de l'Etat est activée.

Les réflexions engagées dans le cadre des ORGFH, avec ses 8 orientations et son panel d'actions, ont largement inspiré la déclinaison martiniquaise de la Stratégie nationale pour la biodiversité du Ministère de l'Ecologie et du développement durable. Tout particulièrement, les actions retenues dans les orientations attenantes à la faune sauvage (OR4 : améliorer la connaissance des espèces endémiques, indigènes et migratrices et

Mot du DIREN de la Martinique

Les départements d'outre-mer de par leur richesse et leur spécificité représentent un enjeu considérable en matière de biodiversité. Ile en milieu tropical, la Martinique présente une variété de paysages et de milieux, un nombre d'espèces végétales et animales au taux d'endémisme relativement important. Ainsi, quatre espèces sont endémiques strictes à la Martinique (hors insectes et gastéropodes terrestres) : l'oiseau le carouge (*Icterus bonana*), le serpent trigonocéphale (*Bothrops lanceolatus*), la chauve-souris *Myotis martiniquensis* et la mygale *Avicularia versicolor*. Des oiseaux comme la gorge blanche (*Ramphocynclus brachyurus*) et le trembleur gris (*Cincotheria gutturalis*) sont quant à eux endémiques de la Martinique et de Sainte Lucie, île voisine. Une vingtaine d'autres espèces sont endémiques des Petites Antilles (iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima*...), et une dizaine sont endémiques de la Caraïbe.

Les ORGFH ont été conduites avec succès par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui n'était représenté jusqu'alors que par un Service Départemental en charge de la police. Elles ont été validées en août 2003 et la pérennisation d'un poste assure leur mise en œuvre. Fin 2003, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a initié le lancement d'une stratégie nationale sur la biodiversité, stratégie qui a fait l'objet d'une déclinaison locale pour la Martinique. Cette stratégie locale pour la biodiversité, en cours de validation, s'est largement inspirée du travail réalisé dans le cadre des ORGFH. La définition des grandes finalités, à savoir : le maintien de la diversité spécifique, de la diversité des habitats et du bon fonctionnement des écosystèmes en sont largement inspirées. Par ailleurs, cette synthèse et les orientations définies constituent pour la DIREN Martinique un plan de travail qui nous guide dans nos actions visant à préserver l'environnement et à sensibiliser les Martiniquais.

Jean-Louis VERNIER

Directeur Régional de l'Environnement Martinique

renforcer les espèces les plus menacées ; OR5 : contrôler les populations des espèces introduites) et aux habitats (OR1 et OR2 : sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les habitats littoraux, marins et terrestres) constituent un guide pour la DIREN Martinique et une mise en évidence des thématiques à développer. D'ores et déjà, en étroite collaboration avec les partenaires locaux rencontrés lors des séances de travail du comité de pilotage, l'ONCFS remplit son rôle en tant que conseiller et expert de la faune sauvage et des habitats et a permis une impulsion rapide d'études à caractère scientifique et technique.

Des actions concrètes

L'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est une espèce menacée (UICN, 2005), qui se rencontre sur des sites localisés en Martinique. Suivies par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) de Paris depuis 1994, certaines populations ont bénéficié des aménagements de sites de ponte en 2000 sur financements ONF et DIREN. Pour les années à venir, la DIREN souhaite mettre sur pied, avec l'aide de partenaires, un programme de renforcement de cette espèce et sollicite l'ONCFS en tant que maître d'ouvrage. Ainsi, en collaboration avec le Muséum, de nouvelles actions seront lancées comprenant un suivi des populations en place, un aménagement de nouveaux sites de pontes, la création de nouvelles populations sur des îlets

satellites de la Martinique. Par ailleurs, ce programme inclura la problématique soulevée par la présence de l'iguane vert, introduit dans les années 1960 (au Fort Saint-Louis à Fort de France) et qui peut s'hybrider avec l'iguane des Petites Antilles et le faire disparaître. D'ores et déjà, un arrêté préfectoral de régulation a été pris qui permet aux agents de l'ONCFS de procéder à sa capture.

Un réseau *tortues marines* a été réactivé en 2002 par la DIREN via une association en charge de son animation. Pour 2006, en accord avec les acteurs du réseau, la DIREN sollicite l'ONCFS, structure pérenne et rédacteur du Plan de restauration des tortues Marines des Antilles françaises (Chevalier, 2003), pour assurer la coordination de cet observatoire régional, optimisant ainsi les tâches entre l'établissement public et les associations. Le programme *tortues* comprend le suivi de l'activité de pontes, le suivi nocturne de certaines plages afin de baguer les femelles, l'acquisition d'informations par les clubs de plongée, l'information du public...

La Fédération des chasseurs de Martinique, qui compte 1 500 adhérents, travaille de concert avec l'ONCFS depuis 1987 sur des problématiques colombidés. Les ORGFH ont mis en avant la nécessité de poursuivre ces études sur d'autres populations d'oiseaux gibiers et un nouveau protocole a été initié en 2005. Cette collaboration fructueuse se complètera en 2006 par la rédaction du Schéma départemental de gestion cynégétique.



E. Hansen

Le tapir est très gravement menacé par la chasse commerciale.

Guyane : vers une gestion cynégétique

La Guyane française, qui est le plus grand département d'Outre-Mer (84 000 km²), fait partie du continent Sud-américain et plus particulièrement de l'Amazonie. Ce territoire, grand comme l'Autriche, représente un des derniers refuges non fragmenté et encore en bon état de conservation de la forêt équatoriale humide mondiale. Ces forêts tropicales, qui sont bien connues pour leur très grande biodiversité, représentent de véritables enjeux de conservation. On y trouve davantage d'espèces d'arbres à l'hectare que dans toute l'Europe, des centaines d'espèces animales, sans parler des insectes...

En Guyane, de tout temps, les populations ont utilisé la forêt et sa biodiversité pour leur subsistance et leurs activités récréatives ou traditionnelles. Ainsi, la chasse est une activité « traditionnelle » pratiquée par tous les groupes ethniques, qui y trouvent pourtant des finalités différentes (sport, subsistance, commerce...) et la pratiquent selon des modes variés (à l'arc, avec des pièges, au fusil, en pirogue, à pieds, etc.).

La partie « chasse » du Code de l'environnement ne s'applique pas en Guyane,

où l'activité cynégétique est encadrée par la législation sur les espèces ou espaces protégés. Elle ne comprend aucune mesure de gestion (période, permis, quotas, zonage...).

Les ORGFH ont donc représenté un enjeu tout particulier sur le département, car elles initiaient le débat sur les sujets de « gestion de la faune » et de « réglementation de l'activité chasse ».

L'urgence de gestion de la faune sauvage

La démarche concertée qui a permis l'élaboration des ORGFH en Guyane a nécessité la coordination de 22 réunions sur l'ensemble du territoire. Ainsi, plus de 300 personnes de cultures diverses et de motivations variées ont débattu sur les orientations à mettre en place pour la gestion durable de la faune en Guyane.

Partant du constat unanime d'appauvrissement du milieu en populations de gibiers, les discussions ont pointé plusieurs causes :

- l'augmentation de la pression de chasse, due à la fois à l'augmentation du nombre de chasseurs, à la présence de populations de clandestins vivant en forêt, et surtout à l'augmentation du commerce de la « viande de bois » ;
- la dégradation et la fragmentation de certains habitats par l'exploitation

forestière, la construction de routes, l'orpillage ou encore l'urbanisation.

Malgré des débats souvent animés du fait de la diversité des opinions et d'une habitude très ancrée de « laisser-faire » collectif, une volonté commune est ressortie : celle d'enrayer la tendance actuelle de disparition de la grande faune dans certaines zones, et donc la nécessité d'une gestion cynégétique adossée à la connaissance et la protection de la biodiversité.

Un projet ambitieux...

De cette concertation ont émergé 11 orientations et 40 sous-orientations répondant aux préoccupations communes pour la gestion durable de la faune sauvage en Guyane. Le document qui en résulte est épais et le contenu ambitieux.

Ces orientations répondent aux quatre objectifs généraux que sont :

- la réglementation des pratiques de chasse
- la gestion et la préservation des espaces
- la réglementation et la gestion des populations
- la sensibilisation, la formation, l'information et la coopération régionale.

Cette première étape a abouti à la signature, par le Préfet de région, d'un arrêté préfectoral validant ces ORGFH.

La deuxième phase actuellement en cours concerne la mise en œuvre des ORGFH et, à cet effet, dix groupes ont été créés pour travailler sur : l'organisation de la chasse en Guyane, la réglementation des pratiques de chasse, l'application de la réglementation sur le terrain, l'établissement des périodes de chasse et des quotas, le développement de l'élevage de gibiers, une meilleure prise en compte de la gestion de la faune et de ses habitats dans l'aménagement du territoire, la révision du statut des espèces, l'étude des espèces et de leurs milieux, la sensibilisation, la formation et l'information sur la faune sauvage et ses habitats, et enfin la coopération avec les pays voisins.

Plus généralement, et nous entrons de plein pied dans le plan d'action local de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la gestion durable de la faune de Guyane et de ses habitats devient une priorité si ce département veut maintenir

son patrimoine naturel et les activités humaines qui en dépendent. Mais cette manière de penser et d'agir, nouvelle, demandera du temps pour être généralisée et ne pourra être appliquée sans la pleine participation des populations et une constance des politiques publiques.

La contribution des ORGFH à la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité

La Réunion est une île située dans l'Océan Indien, à 700 km à l'est de Madagascar. Formée d'un énorme ensemble volcanique, sa surface terrestre de 2 511 km² est dominée par le Piton des Neiges, qui culmine à 3 070 m. Le Piton de La Fournaise, volcan actif, connaît régulièrement des périodes d'activité intense.

Elle forme avec les îles océaniques tropicales Maurice et Rodrigues l'archipel des Mascareignes. Ces trois îles étaient inhabitées lors de leur découverte

au début du 16^e siècle. L'installation pérenne de populations remonte à seulement 350 ans, faisant d'elles des territoires parmi les plus récemment habités de la Terre. Pourtant, La Réunion est aujourd'hui, et de loin, la plus peuplée de toutes les collectivités d'Outre-Mer. La pression démographique y est très forte et le million d'habitants devrait être dépassé vers 2020.

Les enjeux de la biodiversité terrestre et marine sont très forts sur l'île. Comment les ORGFH ont-elles contribué à une meilleure prise en compte de cette diversité biologique exceptionnelle ?

La biodiversité de La Réunion

La Réunion est internationalement reconnue comme une zone prioritaire entomée de conservation. La zone Madagascar-Mascareignes est reconnue comme l'un des 25 « hot spots » de la biodiversité au plan mondial (Mittermeier *et al.*, 1999 ; Myers *et al.*, 2000) et l'archipel des Mascareignes forme une unité biogéographique particulière, avec un niveau d'endémisme très important. Les Mascareignes ont également été identifiées comme l'un des 10 « hot spots » de la biodiversité marine (Roberts *et al.*, 2002). Néanmoins, les menaces sont importantes : invasions biologiques, braconnage et surexploitation, fréquentation accrue, défrichement, pollutions, etc. (Gargominy, 2003).

Les ORGFH ont été l'occasion de mener pour la première fois une réflexion collective sur les perspectives de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats à La Réunion. Afin de prendre en compte ce patrimoine biologique exceptionnel, une part importante des ORGFH de La Réunion a trait à la préservation de la biodiversité.

Les ORGFH servent ainsi de socle à l'élaboration de plusieurs documents, le principal étant la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité, déclinaison locale de la stratégie nationale.

Enfin, les actions ORGFH relatives aux activités cynégétiques sont déclinées dans le Schéma départemental de gestion cynégétique (Arrêté préfectoral n° O5-1128/SG/DRCTCV du 10 mai 2005).

A titre d'exemple, le paragraphe suivant traite de l'une des priorités énoncées dans les ORGFH et largement reprise dans la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité : la lutte contre les invasions biologiques.

Mot du Conseil régional de Guyane

Vers une prise en compte de l'habitant dans les politiques locales de gestion de l'Environnement

Si l'on considère que l'habitant façonne son milieu, alors l'homme comme le végétal ou l'animal doivent être les premiers sujets d'étude de l'Environnement. En effet, nous oublions trop souvent que la caractéristique essentielle de notre planète est qu'elle est vivante.

En Guyane, cette vie est omniprésente par sa diversité mais aussi par sa biomasse. Les populations locales ont su par leurs usages traditionnels la respecter, l'appivoiser, la conserver.

A l'heure où les individus réclament une vie moderne, nous avons un double défi : celui d'adapter les pratiques traditionnelles à de nouveaux comportements tout en préservant nos habitats naturels et leurs habitants.

Les ORGFH jettent les bases de ces bonnes pratiques et, en ce qui concerne la Guyane, la Région et le Parc naturel régional de la Guyane sauront s'impliquer et jouer pleinement leur rôle aux côtés de la DIREN et de l'ONCFS.

En premier lieu, il nous faut organiser un pôle de compétences en Environnement selon trois axes majeurs : former, recenser et mettre en réseau les acteurs de l'Environnement.

Ensuite, compte tenu de l'ampleur de la tâche et selon les résultats d'une étude commanditée par la Région Guyane, il convient de mutualiser les compétences et les moyens autour d'un organe type Groupement d'intérêt public (GIP) pour la gestion et la valorisation de nos espaces naturels.

Notre mobilisation sur cette thématique est forte et nous espérons pouvoir dès la fin de l'année 2006 présenter des actions concrètes.

Le programme BIODERUP est un élément important des politiques locales, nationales et européennes des RUP, car il s'agit d'un programme qui va permettre de valoriser la Biodiversité des Régions Ultra-Périphériques de l'Europe. En outre, des travaux sont en cours pour réaliser avec l'Organisation du traité de coopération amazonienne (OTCA) des programmes pour améliorer les outils de gestion de l'environnement dans le cadre de l'accord signé en 2004 par les ministres de l'Environnement brésilien et français à Cayenne.

En conclusion, je dirais que nous devons être exemplaire dans nos démarches de conservation et de valorisation de nos habitats, car nous sommes la vitrine de l'Europe en matière de gestion de la biodiversité.

José GAILLOU

Vice-Président du Conseil régional de la Guyane

Président du Parc naturel régional de la Guyane

CoPrésident du Comité de pilotage du futur Parc national de Guyane

Mot de la Fédération départementale des chasseurs de La Réunion

Conformément aux Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (Arrêté Préfectoral N° 04 – 1999/SG/DRCTCV du 12 août 2004), la Fédération Départementale des Chasseurs de La Réunion a élaboré, en partenariat avec la DAF et l'ONCFS, son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (Arrêté Préfectoral n° 05-1128/SG/DRCTCV du 10 mai 2005).

Une véritable cohérence entre les documents stratégiques

A travers son document, la FDC souhaite affirmer sa volonté de soutenir la gestion durable du patrimoine faunique de La Réunion et de ses habitats. Dans cette optique, cet outil d'orientation fonctionnel et légal vise à inscrire la chasse dans une perspective de développement durable des espèces et des espaces, et contribue à la politique environnementale dans le département. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, traditionnel, social et économique, participe à cette gestion et concourt à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Ainsi le SDGC est conforme aux priorités des ORGFH, elles-mêmes cohérentes avec la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, document en cours de finalisation qui vise à enrayer l'érosion de la biodiversité à La Réunion.

Comment la FDC souhaite-elle contribuer à la préservation de la biodiversité ?

La chasse est l'une des activités de prélèvement sur les ressources naturelles renouvelables. La FDC représente ainsi une catégorie d'usagers de la nature et par-là même du patrimoine biologique de La Réunion.

Le SDGC constitue un document de référence qui permet à la Fédération de mettre en place une gestion concertée avec les acteurs de l'environnement et la population des chasseurs. Cette nouvelle démarche est une conduite de changement favorable aux modifications des comportements et des usages néfastes à la conservation de la biodiversité du territoire (hot spot de la biodiversité...). En effet, en contrepartie de prélèvements raisonnés sur les espèces dont la chasse est autorisée, les chasseurs doivent contribuer à la gestion équilibrée des écosystèmes.

La FDC s'engage à participer activement à la protection de l'environnement notamment par la sensibilisation des chasseurs, la lutte contre le braconnage et l'amélioration des connaissances. Ces priorités s'inscrivent pleinement dans la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, notamment dans l'axe IV « Faire évoluer les rapports culturels homme-nature ».

Quelques actions prévues, à titre d'exemple :

- sensibilisation lors de la formation du permis de chasser aux respects des espèces protégées (les espèces « locales » devraient être intégrées dans la formation 2006-2007), du protocole M.A.R.I.N.E. (Mesure Alternative Réunionnaise pour Infractions à la Nature et à l'Environnement) ;
- communication sur le besoin de gardes-chasse particuliers ;
- formation de gardes-chasse particuliers ;
- amélioration des connaissances sur la biologie des espèces gibiers qui pourra permettre l'analyse des impacts du tangué (*Tenrec ecaudatus*), du lièvre (*Lepus nigricollis*) sur les habitats par exemple.

Jacques MACÉ

Président de la Fédération départementale des chasseurs de La Réunion

La problématique des espèces invasives

Le problème des invasions biologiques se pose avec une acuité particulière en milieu insulaire, et les écosystèmes jeunes de l'île de La Réunion sont particulièrement affectés par de multiples invasions.

Ainsi, dans le contexte qui est celui de La Réunion (taux d'endémisme, quasi-absence de mammifères terrestres indi-

gènes...), l'introduction souvent délibérée d'espèces animales a des conséquences particulièrement désastreuses sur l'environnement et la biodiversité. En l'absence de compétiteurs, les animaux introduits peuvent aisément envahir puis bouleverser les milieux, jusqu'à entraîner parfois la disparition d'espèces indigènes.

L'introduction et la naturalisation de certaines espèces animales pose déjà problème à La Réunion. C'est le cas de mammifères (rats, chats et chiens errants...), mais également d'oiseaux (Bulbul Orphée, Rossignol du Japon...). De plus, certaines espèces présentes en captivité sur l'île seraient extrêmement dangereuses pour l'environnement si elles s'échappaient (Mangouste, Furet, Sanglier...). Le raisonnement sur la problématique des introductions d'espèces en milieu insulaire tropical était déjà bien engagé pour les espèces végétales. La démarche ORGFH a permis de renforcer cette réflexion, en insistant sur la nécessité de prévenir et de lutter contre les espèces animales exogènes et potentiellement envahissantes.

Afin d'alléger la démarche, le suivi et la mise en œuvre des pistes d'action « bio-

diversité » des ORGFH se fera donc au travers de celles de la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité.

En guise de conclusion...

Les ORGFH sont une bonne illustration de la capacité d'adaptation des travaux de l'ONCFS au contexte original de l'outre-mer. La force des réflexions, les partenariats noués et leur caractère concerté permettent d'engager des politiques publiques en matière d'environnement et de développement durable sur des bases solides. La cellule technique, récente, a démontré ici ses capacités à répondre à un très bon niveau aux enjeux de l'outre-mer ; gageons qu'elle saura désormais mettre en œuvre les actions qui nous incomberont dans les prochaines années.

Remerciements

Les auteurs remercient tout particulièrement, pour leur participation à l'élaboration des ORGFH de Guyane : Sylvie Berthier, et de Guadeloupe : Julien Touroult. ■



K. Lombard

Le tangué tient une place importante dans la culture réunionnaise.